



ELECTION PRESIDENTIELLE 2017

Enjeu 1 : L'urgence

Assurer la stabilité juridique de la profession

La gouvernance française

Question 2 : Comptez-vous revoir l'organisation et le champ de compétences des services déconcentrés, ainsi que leur rapport avec l'administration centrale, pour améliorer l'application effective des mesures décidées à Paris

Les réponses sont données par candidats, dans l'ordre alphabétique

M. Jacques Cheminade :

Je m'engage à créer un environnement légal et réglementaire simplifié prenant pleinement en compte la spécificité maritime française. Le nouveau ministère que j'envisage agira, de concert avec un nouveau Commissariat au plan, de façon transversale afin d'améliorer l'application effective des mesures décidées à Paris.

M. François Fillon :

L'objectif de François Fillon est d'améliorer le fonctionnement des services de l'État, à tous les niveaux. L'État doit jouer un rôle de stratège, en travaillant étroitement avec le secteur. François Fillon propose donc de renforcer et de simplifier la gouvernance maritime autour de deux points :

1. Créer une « Alliance pour la Croissance Bleue » sur le modèle de l'Alliance Industrie du Futur, qui réunira les représentants des secteurs économiques, les acteurs scientifiques et académiques et les collectivités territoriales. Cette alliance sera

chargée de construire, avec l'État, une stratégie pour la croissance bleue et d'assurer son déploiement en consolidant les secteurs économiques maritimes traditionnels.

2. Élargir les compétences actuelles du Secrétariat Général de la mer afin de favoriser le développement économique des secteurs maritimes, dont il sera le « guichet unique maritime ».

Mme Marine Le Pen :

Là encore, la pêche est marginalisée car la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA), après avoir été attachée au Ministère de l'Agriculture, a été depuis peu attachée au Ministère de l'Environnement.

On peut imaginer un autre système qui existe déjà en Outre-mer, avec la direction interrégionale de la mer. La DPMA serait alors placée sous l'autorité du Ministère de la mer, permettant ainsi à la pêche de ne pas être sacrifiée au profit d'autres intérêts.

M. Emmanuel Macron :

La réorganisation des services sur le territoire est encore relativement récente. Avant d'envisager de nouvelles réformes, il faudra donc évaluer la portée des précédentes. Cette question rejoint aussi les réflexions sur les missions qui sont aujourd'hui attendues de l'État, et sur les moyens qu'il convient d'y consacrer, en l'occurrence dans le champ de l'administration de la mer et du littoral. Nous proposerons donc une telle évaluation, avec une mission qui devra faire des propositions d'évolution avant la fin de l'année, en cohérence avec l'affirmation d'une ambition renouvelée dans le champ maritime.

M. Jean-Luc Mélenchon :

L'économie de la Mer, centrale dans mon programme, ne dispose pas aujourd'hui de Ministère de plein exercice. Je souhaite un Ministère de la Mer et davantage, une Direction Générale de la Mer qui pilote les enjeux maritimes dont la pêche, la conchyliculture et l'aquaculture, la politique des énergies marines renouvelables, l'aménagement du littoral et les infrastructures de transport, la protection de l'environnement et de la biodiversité.

J'entends remettre de la verticalité dans les services d'administration centrale et déconcentrés. Rebâtir l'administration de la mer, les Affaires Maritimes, pour reforcer la chaîne de décision, sans perte en ligne, du Ministre aux services départementaux. La Direction des Affaires Maritimes (DAM) partage aujourd'hui son programme avec la DPMA, elles sont pilotées, peu ou prou, par le Secrétaire Général du Ministère de l'Écologie. Je veux une seule direction, sous la houlette directe du Ministre, mobilisée sur la mise en œuvre d'une politique maritime intégrée. Sur le terrain, les Directions Inter-Régionales de la MER, rattachée à la DAM, ne communiquent pour ainsi dire plus avec les Délégations à la Mer et au Littoral (DML), intégrées aux Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM), placées sous les ordres du Préfet. Comment voulez-vous que cela fonctionne ? Je veux y remédier.

Mon schéma de l'administration de la Mer est frappé au coin du bon sens : Un Ministre de la Mer, une direction générale de la mer renforcée au périmètre étendu, un seul Budget opérationnel de programme. Pour les services déconcentrés, des Directions Inter-Régionales sur chaque Façade Maritime et en Outre-Mer qui intègrent les compétences de l'autorité environnementale. Elles s'appuieront sur les services de proximité, les Directions départementales de la Mer et du littoral.